Nouveautés innosolv Mantelerlass

2025-05-01 - Yvan Jolidon - Commentaires (0) - innosolvenergy

Le Mantelerlass, la Loi sur l'énergie 2025 demande plusieurs ajustements qui doivent être mise en oeuvre dans vorte ERP favori, innosolvenergy.

Nous vous présentons ici un état de situation au **1er mai 2025** des développements de innosolv. N'hésitez pas à poser vos questions via notre plateforme PrimeSupport.

Disponible

CA / RCP / RCP virtuel

Il est déjà possible de gérer ces trois types de communautés via le module "Séries chronologiques" et sa fonctionnalité "Communautés énergétiques".

Prime Technologies SA possède une solide expérience dans ce module avec la mise en oeuvre avec succès de plusieurs projets chez différents GRD en Suisse romande.

Prix de marché

Les règles de reprise pour la facturation de l'énergie refoulée au prix de marché ont fait l'objet de développement déjà mis à disposition. Veuillez vous référer à l'article Prix de marché de référence OFEN.

En cours de développement

CEL

Communautés Energétiques Locales

La fonctionnalité "Communautés énergétiques" permettra de gérer les CEL comme prévu pour le 1er janvier 2026.

80 % des fonctionnalités nécessaires sont déjà développées. Avec un ServicePack au 3ème trimestre, les GRD possédants déjà le module obtiendront la mise à jour nécessaire pour satisfaire 100% des besoins dictés par la loi et recommandés par la branche (AES).

Le guide pratique de l'AES sortira en mai 2025 ce qui donnera les dernières réponses aux points encore ouverts.

Gains d'efficacité par les fournisseurs d'électricité

Les fournisseurs d'énergie suisses se voient fixer de nouveaux objectifs d'économies. Ils doivent s'assurer que leurs clients réduisent leur consommation d'électricité d'un certain pourcentage.

Innosolv développe en ce moment un rapport standard à fournir pour la déclaration à

l’OFEN.

Solidarité des coûts de renforcement
Conformément aux instructions « Indemnisation forfaitaire pour les renforcements du réseau » de Swissgrid du 9 décembre 2024 (version 1.0), les installations éligibles à une indemnisation peuvent y être enregistrées.

Un rapport standard permettra d’annoncer à Swissgrid les valeurs des PV. Le module Installations de production est nécessaire. Ce rapport est en cours de développement et sera bientôt mis à disposition par innosolv.

L’envoi se fera en format CSV par le GRD. Il n’es pas prévu d’envoi automatique sur le portail Swissgrid pour le moment. Le GRD doit déposer manuellement le CSV.

En analyse

Comparaison de consommation par groupe de client
Consommation moyenne et plage de consommation des utilisateurs finaux d'un même groupe de clients

L’AES doit encore préciser la définition du “groupe de client”. Nous obtenons actuellement des informations contradictoire de plusieurs parties.

Innosolv proposera une solution pour les portails web ainsi que pour l’affichage sur les factures lorsque les définitions et obligations seront précisées.

Tarif de mesure
Les gestionnaires de réseaux de distribution doivent désormais fixer et publier des tarifs de mesure basés sur le principe du pollueur-payeur. Les frais de comptage doivent être indiqués aux clients séparément des frais d'utilisation du réseau sur la facture. Différents types de points de mesure peuvent entraîner des coûts différents.

La logique standard de tarification de innosolvenergy permet de répondre à cela.
Un choix automatique devrait être possible entre :

- mesures directes
- mesures des transformateurs NE5 / NE7
- mesures des communautés énergétiques

En attente

Plateforme de données (Datahub)
Pas encore assez d’information de la branche.

Tarifs dynamiques de réseau
De base avec le module « Séries chronologiques » disponible.

Cependant, les processus restent encore flous, nous attendons le manuel EAS courant juin.